

Entretien avec Wen Dayan et Robert Lacombe

Regards croisés... Dialogue franco-chinois sur le patrimoine culturel



Diplômé de l'École nationale d'administration en 2009, Wen Dayan est nommé directeur adjoint des Relations culturelles avec l'Europe, au ministère de la Culture de Chine. Depuis 2013, il dirige les Relations internationales à l'Administration d'État du patrimoine culturel de Chine.



Ancien élève de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, Robert Lacombe est agrégé de philosophie et diplômé de science politique. Il a servi dans la diplomatie culturelle, à Hanoi (1994-1998), Budapest (1998-2002) et Tokyo (2008-2012). Il a également été directeur artistique du festival *Le Marathon des mots* à Toulouse (2003-2007), directeur général des festivals *Automne en*

Normandie et Terres de Paroles (2012-2015), et conseiller spécial d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication (2014-2015). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et rapports sur les politiques culturelles, dont une étude intitulée « Améliorer l'attractivité culturelle de la France » (2015), pour le compte de l'inspection générale des Affaires culturelles. Il est conseiller culturel de l'ambassade de France en Chine depuis septembre 2015.

La place de l'histoire et du patrimoine est souvent rappelée dans les dialogues franco-chinois et, sur cette considération commune, des relations privilégiées ont été nouées entre les deux cultures depuis des siècles. Actuellement, l'ambassade de France, aidée par certaines alliances françaises réparties sur le territoire chinois, sont des relais et des soutiens pour la mise en œuvre des échanges culturels et patrimoniaux. L'administration d'État du patrimoine est l'interlocuteur chinois incontournable qui permet l'élaboration et la concrétisation des projets de coopération. Dans ce contexte, l'Institut national du patrimoine a développé depuis plusieurs années une expertise en matière de formations, tournée vers la Chine.

Philippe Barbat : La Chine et la France partagent un patrimoine exceptionnel. Comment caractériseriez-vous la conception du patrimoine dans vos pays ?

Wen Dayan : Je ferais référence à la « Loi de la République populaire de Chine sur la protection du patrimoine culturel », qui date de 1982, et citerais surtout Xi Jinping : « Le patrimoine culturel est une carte de visite dorée ». Le patrimoine est considéré comme une ressource qui peut promouvoir l'image de la République populaire de Chine vers le monde extérieur.



Fig. 1. Vue intérieure de la grotte 285 de Mogao, datée du VI^e siècle, Dunhuang, province du Gansu.

Robert Lacombe : Pour les Occidentaux, il est traditionnellement associé à la matérialité, en particulier de la pierre et de l'architecture. Dans la culture chinoise, c'est peut-être dans la création architecturale que réside le patrimoine, dans les savoirs immémoriaux. Avec la mondialisation, l'explosion du tourisme, le développement des classes moyennes, les concepts occidentaux et chinois se sont rapprochés. En France, si la conscience du patrimoine bâti est ancienne, la protection extensive du patrimoine urbain est relativement récente. On se souvient encore du tollé suscité par la destruction des Halles de Paris pour construire le Forum des Halles. En France et en Chine, la protection du patrimoine monumental a aussi évolué au cours des différentes périodes de notre histoire.

W. D. : Le « patrimoine culturel » est une notion occidentale assez récente. En Chine, la notion plus familière est celle d'« antiques » ou d'« antiquités ». On pense alors à un patrimoine matériel et immatériel qui a beaucoup de valeur pour une personne, une famille, une nation. Le

patrimoine est une richesse matérielle, mais aussi spirituelle. Pour autant, la Chine accepte aussi la notion de « patrimoine culturel » selon les normes internationales de l'Unesco ou de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003. Je voudrais souligner que dans la psychologie collective du peuple chinois, le patrimoine n'est pas quelque chose qui est protégé *spécialement*, car il fait partie de la vie quotidienne des citoyens. Lorsqu'on le protège, c'est pour ajouter une valeur à un monument, à une architecture ou à un objet. Cela engendre d'ailleurs une approche juridique et administrative de cette protection que l'administration d'État du patrimoine est en train de promouvoir.

P. B. : Il y a donc des différences culturelles dans la notion de « patrimoine culturel ».



Fig. 2. Vue aérienne du site de Huashan, province du Guangxi.

Fig. 3. Détail des pétroglyphes de Huashan, pigment rouge sur pierre.

W. D. : La différence n'est pas dans la notion, mais plutôt dans sa perception.

R. L. : Le patrimoine n'est pas muséifié en Chine.

W. D. : Non, il est en réalité dans la vie quotidienne et dans le grand panorama de l'évolution sociale et économique de la Chine.

P. B. : Comment voyez-vous l'évolution de la place du patrimoine dans vos pays au cours des années à venir ?

W. D. : Cette question est en partie liée aux coopérations entre nos deux pays. La place du patrimoine culturel en Chine va s'accroître, car il fait partie intégrante de toutes les démarches politiques et il nous relie à notre identité nationale : une nation chinoise, une culture chinoise. Avec la croissance économique, les classes moyennes et populaires considèrent de plus en plus le patrimoine comme une source de bien-être et sa reconnaissance ne cesse de grandir. La France ne peut être absente de ce processus, car la Chine évolue. Nous sommes actuellement



dans une période où nous commençons à pondérer la construction économique par la construction culturelle. Nous souhaitons que la France nous accompagne et avance avec la Chine. Pour développer cette coopération patrimoniale au niveau étatique, ministériel et administratif. Il faut enraciner des projets dans les provinces, comme le Shaanxi ou le Gansu.



Fig. 4. Statue de Guanyin aux mille bras, après restauration, site rupestre de Dazu, Chongqing.

R. L. : L'évolution en France va vers un accroissement de la décentralisation, en matière de responsabilité, de valorisation et d'entretien du patrimoine. Un autre point est la prise en compte du patrimoine récent, celui du xx^e siècle. Enfin, on note une volonté toujours plus marquée de développer la participation citoyenne à la promotion du patrimoine. Avec plus de 80 millions de visiteurs étrangers chaque année, la France est la première puissance touristique. Mais pour l'instant, il n'y a pas de lien entre les recettes et les dépenses touristiques pour l'entretien ou la restauration du patrimoine.

P. B. : C'est un point très important, en effet. L'une des caractéristiques communes de la Chine et de la France est de posséder un riche patrimoine urbain. Comment concilier protection de ce patrimoine et développement des villes ?

W. D. : C'est un vaste sujet en Chine, qui comporte deux aspects : il faut prendre des mesures au niveau du gouvernement central et sensibiliser la société civile.

R. L. : Les villes doivent rester des villes. On connaît quelques exemples extrêmes en France et en Europe de villes devenues artificielles par patrimonialisation excessive. Elles se transforment en villes-musées, où l'on n'habite plus et où la surfréquentation touristique, sous prétexte de valorisation, endommage le patrimoine. Voilà deux dangers qui guettent la Chine également. Il est important de considérer la ville comme un organisme vivant, qui doit se développer et non pas se fermer. C'est un débat que l'on connaît bien à Paris, où la nécessité de développement, de création, côtoie de manière tendue la nécessité de préserver l'existant. Il faut aussi faire en sorte que les habitants trouvent leur place dans cette tension structurelle et il n'y a pas de recette permanente.

P. B. : Ce que je retiens, c'est qu'il n'y a pas que des solutions législatives et réglementaires : la question est également liée à la société civile.

W. D. : Cela renvoie à l'éducation sur le patrimoine.

R. L. : Oui, la participation de la société civile dépend de la façon dont on l'enseigne.

W. D. : Les villes sont le lieu où les gens habitent. Il faut intégrer les éléments humains. On ne peut pas régler ou réconcilier ce problème par une simple réglementation.

P. B. : Autre sujet commun à nos deux pays, le patrimoine mondial. La Chine et la France sont des pays importants dans ce domaine. Qu'apporte cette reconnaissance internationale de la valeur patrimoniale des biens culturels matériels ?

R. L. : Ce qui est intéressant, au-delà de la plus-value touristique, c'est que la désignation « patrimoine de l'humanité » est aussi une façon de montrer que les grandes réalisations de l'esprit humain ne sont ni chinoises ni françaises, mais qu'elles appartiennent à toute l'humanité. La place Tian An Men à Pékin, par exemple, dont la conception est parfaite du point de vue du *feng shui* traditionnel, appartient fondamentalement à la culture chinoise, mais également à l'humanité. De la même manière, dans le contexte français, le Mont-Saint-Michel appartient aussi à l'humanité, qui en a la responsabilité. Cette idée de porter ensemble la responsabilité du patrimoine se retrouve dans l'initiative du Président François Hollande concernant le patrimoine culturel

dans les zones de conflits. Cette résolution a du reste été soutenue par la République populaire de Chine. Le souci de protection de tous les patrimoines par l'ensemble de la communauté internationale montre que celui-ci n'est pas seulement le signe du « génie national » d'un peuple, mais celui de la créativité de notre humanité.

W. D. : Je suis d'accord et d'ailleurs, la Chine a ratifié la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'Unesco en 1985, dans une volonté d'intégrer la communauté internationale, après les grandes réformes et la politique d'ouverture menée par Deng Xiaoping. C'est donc d'abord par volonté politique que la Chine est devenue un membre de la communauté internationale. En outre, le patrimoine mondial est aussi un standard pour ceux qui ont ratifié la Convention. Il oblige à suivre une législation pour sa protection et implique une solidarité entre les différentes cultures et civilisations. Enfin, l'idée de patrimoine mondial permet de mener des initiatives communes, comme celle initiée et portée par la France sur le patrimoine des pays en conflit ou encore l'expérience exemplaire à Angkor qui réunit notamment la France, la Chine, le Japon, l'Allemagne et les États-Unis.

P. B. : En vous écoutant l'un et l'autre, je vois dans la dimension patrimoniale une forme de mondialisation qui serait positive et vecteur de dialogue international.

R. L. : Oui, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies s'emparant de la question du patrimoine en péril est une prise de conscience d'une détérioration et d'une préoccupation

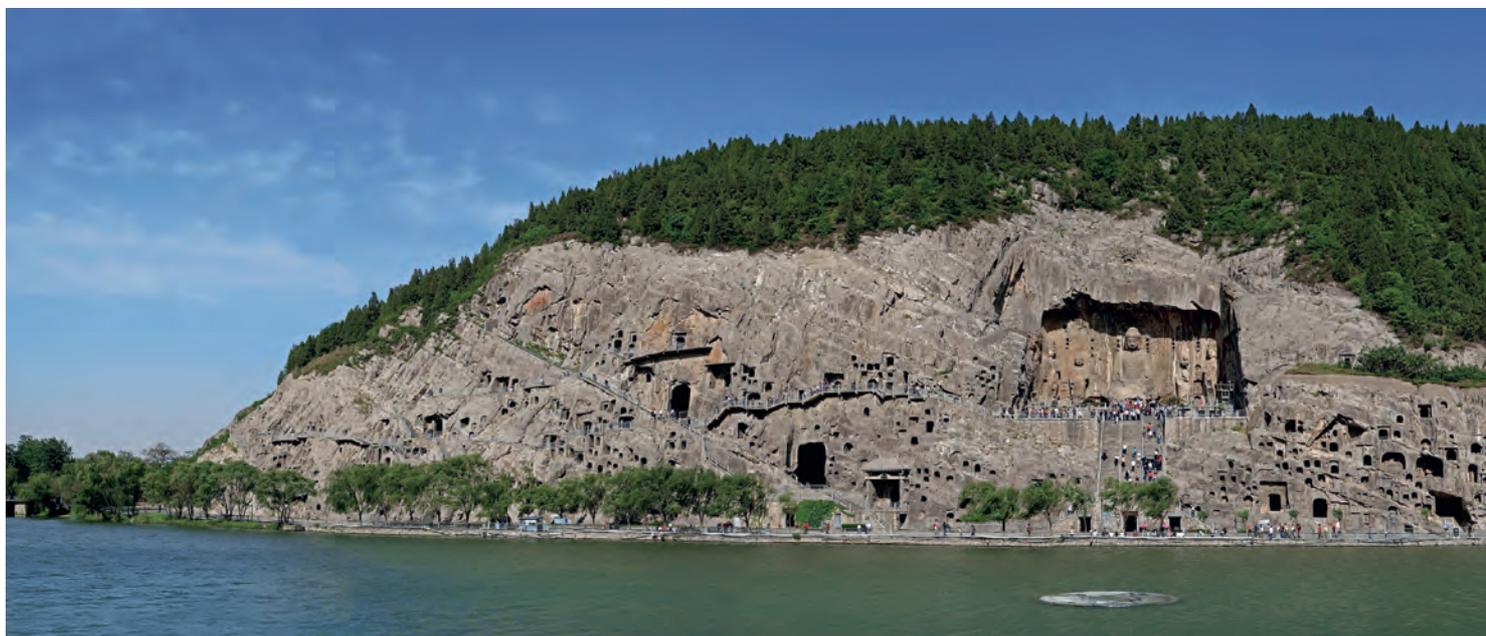




Fig. 5. Exemple de jardin classique, à Suzhou, province du Jiangsu.

commune, de portée universelle. Pour autant, cette mondialisation a aussi des effets négatifs comme la vulgarisation des grands monuments dans des parcs à thèmes.

W. D. : Il peut de même y avoir des concurrences implicites, voire explicites entre les différents pays dans le domaine du patrimoine mondial. En 2017, la Chine candidate pour deux sites.

P. B. : La France et la Chine sont aussi de grands pays de musées. Les regards du monde sont

tournés vers la Chine avec cette expansion extraordinaire, quantitative et qualitative. Que révèle ce phénomène sur l'évolution du pays, sur le rapport avec le public, sur la société chinoise? Comment voyez-vous le développement du nombre de musées, particulièrement intense en Chine?

W. D. : Le rapport national des représentants de l'ICOM Chine qui ont participé aux réunions annuelles de l'ICOM à Paris, du 7 au 9 juin 2017, est éclairant et permet de préciser les données. Une telle expansion est en effet assez



Fig. 6. Vue panoramique des grottes bouddhiques de Longmen, province du Henan.



Fig. 7. Palais impérial des dynasties Ming et Qing, Cité interdite, Pékin.

rare, et il faut accompagner ce phénomène par une coopération autour de la formation. La place de l'éducation est actuellement à l'étude pour obtenir des résultats prochains. Le musée est destiné à éduquer la population d'un point de vue esthétique et culturel. Il n'est pas un lieu de stockage.

P. B. : Un musée réussi va au-delà des murs et des œuvres. Il faut en effet former les professionnels qui ont en charge les musées.

R. L. : On ne peut pas séparer le développement exponentiel des musées de celui des équipements culturels en Chine : presque 5 000 musées, 41 000 écrans de cinéma, 3 000 salles de spectacles... Ces équipements sont la fierté des villes dans le contexte d'une croissance de rattrapage. Ils sont ardemment désirés par une classe moyenne dont les goûts se développent et sont fréquemment réalisés ensemble. Ces musées, il faut les remplir et leur associer une programmation. Les collections permanentes sont souvent remarquables dans toute la Chine : il existe notamment des collections

archéologiques fabuleuses à Canton, Chengdu, Lanzhou. Mais il faudrait pouvoir développer les expositions temporaires pour accroître le rayonnement de ces musées et leur offrir des programmations, des saisons. Les musées chinois peuvent aussi faire circuler les collections dans le monde. Actuellement, les personnels ne sont pas si nombreux et pas intégrés aux circuits internationaux de la communauté muséale. Il y a donc un impératif de formation et celle des cadres dirigeants et intermédiaires entre dans notre coopération.

P. B. : La Chine et la France ont déjà mené plusieurs coopérations en matière de patrimoine. Ce qui nous frappe en tant qu'opérateur de la diplomatie culturelle française, c'est le champ considérable de coopérations possibles en matière patrimoniale. Qu'en pensez-vous ?

W. D. : Les questions précédentes ont défini les conditions préalables à ces coopérations. Pour la Chine, la France est toujours le partenaire privilégié, tant pour la vitalité de la culture française sur la scène internationale que par la ressemblance du



Fig. 8. Tour de guet, enceinte de la Cité interdite, Pékin.

système français avec celui de la Chine. Le système français est le plus proche du système chinois, avec un gouvernement central très fort associé à un système décentralisé. Ce sont sur ces deux bases que nous pouvons promouvoir des coopérations. L'on peut ajouter que le « dialogue de haut niveau » entre les deux pays est un élément accélérateur. L'ambassade de France et l'administration d'État du patrimoine ont déjà créé une dynamique au niveau gouvernemental. Il faut maintenant répandre cette dynamique à l'échelon local et institutionnel.

R. L. : Je partage cette perception, mais je relève un paradoxe : nos deux pays ont des conceptions et des ambitions patrimoniales très proches et pourtant le domaine n'est pas prioritaire jusqu'à présent dans les coopérations. Nous sommes en train de remettre le patrimoine au cœur de nos coopérations franco-chinoises. La Chine s'ouvre, il n'est pas trop tôt pour mettre en œuvre des actions globales et ambitieuses. Nous pouvons toujours faire plus, mais nous serons limités par les moyens humains et par l'échelle du territoire chinois.

W. D. : Il convient d'encourager les institutions en France et en Chine à avoir également des liens directs. Dans mon service, nous sommes quatre pour gérer les coopérations internationales.

R. L. : Il faut plus de Français, en particulier des étudiants, qui s'intéressent et connaissent la Chine, et sont prêts à aller sur le terrain. Nous avons trop peu de spécialistes de la Chine. On revient à cette question fondamentale de la formation.

P. B. : Je retiens cette idée de liens directs. Les gouvernements se sont mis d'accord pour mettre le patrimoine au sommet de leurs agendas de la coopération franco-chinoise. Il y a une volonté que cette impulsion politique irrigue naturellement les échanges opérationnels.

W. D. : Le consensus existe et il est un acquis qui établit le cadre de la faisabilité et de la légitimité. Il faut créer cette dynamique dans les gouvernements centraux, vers les collectivités territoriales (provinces de République populaire de Chine). Les décideurs ont des contraintes institutionnelles, il faut former des gens qui réalisent les projets et sont capables de mesurer les enjeux.

P. B. : De nombreux projets de coopération franco-chinois, impliquant l'Inp, mais aussi d'autres acteurs, sont en cours depuis 2014. Quelles sont les conditions de leur réussite ?



Fig. 9. Vue aérienne de l'île de Gulangyu, Xiamen, province du Fujian.

Fig. 10. Maison coloniale sur l'île de Gulangyu.

R. L. : Le double master de conservation préventive créé avec trois universités françaises (Cergy Paris I, Cergy-Pontoise, Pau) et l'université du Nord-Ouest à Xi'an peut être un facteur de réussite. Il faut multiplier les chantiers-écoles avec l'Inp et d'autres organisations universitaires. Nous sortons d'une longue période de collaborations universitaires avec la Chine, focalisée sur l'excellence des écoles d'ingénieur et de commerce en France. Il faut à présent que le domaine patrimonial permette de revenir à cette réputation fondamentale de la France en Chine qui est liée à la culture et au patrimoine.